

COs ³⁸

Vous rendre heureux
en étant utile.



**GUIDE DES
PRESTATIONS
PROPOSÉES**



VOUS RENDRE HEUREUX EN ÉTANT UTILE

Au COS 38, notre métier, c'est d'aider et faire sourire.
Nous offrons aux agents des collectivités des coups de pouce du quotidien.
Nous répondons à leurs rêves de découvertes. À leurs soifs d'évasion.
Nous facilitons l'accès à la culture et à la connaissance, aux prêts,
aux loisirs, aux voyages...
En offrant des parenthèses de partage et de bonheur bien méritées,
nous faisons souvent des rêves, une réalité.
À vos côtés, nous répondons aussi présents dans les moments clés de la vie.
Avec notre communauté de correspondants dans les collectivités,
le COS 38 poursuit sa mission première :
contribuer à créer un cadre de travail épanouissant.
Créer des lieux qui créent du lien. Pour un service public de qualité.
Oui, le lien est le fil rouge de notre action.
Oui, nous sommes fiers depuis 50 ans de tisser sans relâche des liens forts
entre les gens, dans les couples, au sein des familles, entre les Institutions.
Le lien social est notre œuvre. Il fallait un comité pour cela.
Rejoignez-vous. Faites le lien !
Rejoignez le Comité des Œuvres Sociales de l'Isère.

COS 38.
VOUS RENDRE HEUREUX
EN ÉTANT UTILE.

JEUNESSE

POUR MES ENFANTS,
POUR QU'ILS GRANDISSENT.

LA PRIME DE RENTRÉE SCOLAIRE



JUSQU'À
110€

MONTANTS ALLOUÉS

- Maternelle et primaire : 50 € en chèque Cadhoc.
- Collège : 80 € en chèque Cadhoc.
- Lycée, CAP, BEP, étudiant : 110 €.
 - jusqu'à 19 ans : 110 € en chèque Cadhoc.
 - de 20 à 24 ans : 40 € en chèque Lire + 70 € en chèque Cadhoc.

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale et scolarisé de 3 à 24 ans.
- Montant de la prestation déterminée par le niveau scolaire de l'enfant.
- Majoration de 100 % du montant pour l'enfant handicapé.

Période : juin à novembre

Vous avez le droit à 50 € au minimum par an : la prime de rentrée scolaire ou le chèque loisirs.

LE PERMIS DE CONDUIRE JEUNE



150€

MONTANT ALLOUÉ : 150€

CONDITIONS

- Versé une seule fois par enfant, sans condition de ressources, dans la limite des frais engagés, sur présentation de la convocation au permis de conduire.
- Bénéficiaires : enfants de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale de 17 ans et plus.

L'AIDE AUX VACANCES

Une aide aux vacances, avec condition de ressources, pour les enfants de 3 à 18 ans, de l'adhérent et de son conjoint.

MONTANTS ALLOUÉS

QUOTIENTS EN EUROS	SEJOURS EN COLLECTIVITÉ (colonie, séjours linguistiques, stage sportif ou culturel, centre aéré)		SEJOURS SCOLAIRES	SÉJOURS EN FAMILLE	FORFAIT CHÈQUES VACANCES	ENFANTS N'ÉTANT PAS À CHARGE FISCALE	
	AVEC HÉBERGEMENT montant /jour/ enfant	SANS HÉBERGEMENT montant /jour/ enfant	AVEC FACTURE montant /jour/ enfant	AVEC FACTURE montant /jour/ enfant	SANS FACTURE chèques vacances/ enfant	AVEC FACTURE montant /jour/ enfant	AVEC FACTURE montant /jour/ enfant
<373	12€	10€	10€	10€	70€ en CV	3€	20€ en CV
374 à 487	9€	8€	9€	8€	50€ en CV		
488 à 613	7€	6€	7€	6€	40€ en CV		
614 à 695	6€	5€	6€	5€	30€ en CV		
696 à 860	4€	4€	4€	4€	20€ en CV		
861 à 923	3€	3€	3€	3€	-		
924 à 1 000	2€	2€	2€	2€	-	-	

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint de 3 à 18 ans.
- Majoration de 100 % du montant pour l'enfant handicapé.
- Une aide annuelle par foyer, pour un maximum de 21 jours du 1^{er} décembre de l'année N-1 au 30 novembre de l'année N.
- Les séjours de types différents ne sont pas cumulables sauf les séjours organisés par l'école, le collège ou le lycée.
- Les séjours en colonie doivent se dérouler en dehors de la commune de résidence de l'enfant.
- Cumulable avec la participation financière de nos locations, des colonies et séjours linguistiques, nos courts séjours et nos micro-aventures.
- Sur production d'une facture acquittée : aide aux vacances allouées sous forme monétaire.
- Sans production de facture : aide aux vacances allouées sous forme de chèques vacances.

Période : juin à novembre

L'ABONNEMENT MAGAZINE JEUNESSE

MONTANT ALLOUÉ : 10€

10€

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint jusqu'à 15 ans.
- Sur les abonnements magazines Bayard et Milan.
- Tarifs préférentiels en plus de la participation COS 38.

Période : septembre à octobre



LES COLONIES ET SÉJOURS LINGUISTIQUES



MONTANTS ALLOUÉS

- Tarifs réduits.
- 100 € pour les adhérents ayant un quotient COS 38 inférieur ou égal à 1 000.
- 50 € pour les adhérents ayant un quotient COS 38 supérieur à 1 000.

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale de 4 à 22 ans.
- Majoration de 100 % du montant pour l'enfant handicapé.
- Valable une fois par an sur les colonies et les séjours linguistiques de nos partenaires : La Ligue de l'Enseignement, UCPA, Aroéven, Visas loisirs, Zigotours, Vitacolo, Supernova juniors, Action séjours, LEC, CLC et SILC... Cette liste n'est pas exhaustive : Retrouvez l'ensemble de nos partenaires et les modalités sur www.cos38.com.

LE GUC VACANCES



Le GUC Vacances organise des accueils collectifs de mineurs à dominante sportive et des séjours multisports.

MONTANT ALLOUÉ : 50€

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale de 4 à 17 ans.
- Majoration de 100 % du montant pour l'enfant handicapé.
- Valable une fois par an sur les vacances multisports du GUC Vacances.

L'AIDE STAGE ANIMATEUR Bafa



MONTANTS ALLOUÉS

- 110 € de participation COS 38.
- Plus 110 € de réduction accordée par notre partenaire IFAC.

CONDITIONS

- Par enfant de l'adhérent et de son conjoint à charge fiscale de 16 à 25 ans.
- Aide annuelle versée à l'issue du stage, dans la limite des frais engagés.
- Durée minimum obligatoire de 4 jours en une ou plusieurs fois.

ACTIF !

**JE RÉALISE MES PROJETS,
JE CONSTRUIS MA VIE.**

LE PRÊT D'HONNEUR

MONTANTS ALLOUÉS 1200€ ou 600€

PRÊT À TAUX

0%

CONDITIONS

- Prêt remboursable sur 24 mois (possible sur 12 mois).
- Mensualités : 50 € pour 1 200 € et 25 € pour 600 euros.
- Pour tous les adhérents ayant un engagement (arrêtés ou contrat) couvrant l'intégralité de la durée de remboursement.
- Les adhérents étant en situation de surendettement ne pourront pas avoir accès au prêt d'honneur.
- Sans frais de dossier et sans intérêt.
- Cumulable avec le prêt bonifié.
- Avant chaque demande de prêt, il convient d'être à jour de ses remboursements.
- Prêt remboursé par un prélèvement sur le salaire.

LE PERMIS DE CONDUIRE ADHÉRENT

MONTANT ALLOUÉ :
150€

150€

CONDITIONS

- Pour l'adhérent qui passe le permis A ou B.
- Aide versée une seule fois.

LE PRÊT BONIFIÉ

Prêt à la consommation, avec une libre affectation, d'un montant de 1 000 € à 5 000 €, remboursable sur 12, 24, 36 ou 48 mois.

MONTANTS DE LA BONNIFICATION DES INTÉRÊTS

- Prise en charge de 100 % du montant des intérêts
- Le taux agent est à 0% pour l'adhérent
- Frais de dossiers offerts

CONDITIONS

- Par adhérent.
- Sous réserve d'acceptation du dossier.
- Cumulable avec le prêt d'honneur.

PRÊT À TAUX
0%



LE CADEAU MARIAGE & PACS

MONTANT ALLOUÉ : 290€



290€

CONDITIONS

- Par adhérent et par année civile.
- Nouvelle attribution en cas de remariage et Pacs.

LA PRIME LAYETTE

MONTANT ALLOUÉ : 200€

CONDITIONS

- Par enfant né ou adopté.

200€



COS³⁸

Vous rendre heureux
en étant utile.

Ce matin,
Marc va bien,
très bien.

Comme Marc, agent d'une commune de l'Isère, profitez des nombreux avantages que confère l'adhésion de votre collectivité au COS 38 : **PRÊTS, LOISIRS, CULTURE, VACANCES, COUPS DE POUCE, SOLIDARITÉ...** Une offre concoctée pour vous et votre famille et qui saura vous offrir des parenthèses de partage et de bonheur bien méritées. Ensemble, contribuons à créer un cadre de travail, où les gens se sentent bien, très bien.

Le COS 38, j'adore. Le COS 38, j'adhère !

**VOTRE COLLECTIVITÉ
N'EST PAS ENCORE
ADHÉRENTE AU COS 38 ?**

SCANNEZ CE QR CODE
ET DÉCOUVREZ
TOUS VOS AVANTAGES



04 76 09 22 57
cos38.com

LOISIRS



J'AI SOIF DE VACANCES, J'AI FAIM DE DÉCOUVERTES...

LE CHÈQUE LOISIRS

MONTANT ALLOUÉ 50 €



50€

CONDITIONS

- Par adhérent qui ne sollicitera pas la prime de rentrée scolaire.
- Le chèque loisirs peut se présenter sous forme de chèque lire, chèque culture, chèque vacances, coupon sport ou chèque sport et loisirs.

Période : mars à mai.

LE CHÈQUE VACANCES

Pour bénéficier de tous les avantages du chèque vacances, ouvrez un plan d'épargne !

MONTANTS ALLOUÉS

- Une épargne de 160 € à 300 € sur 5 ou 7 mois.
- Bonifiée de 80 € : pour les adhérents ayant un quotient COS 38 inférieur ou égal à 1 000.
- Bonifiée de 60 € : pour les adhérents ayant un quotient COS 38 supérieur à 1 000.
- Un montant total de chèques vacances de 240 € à 360 € par adhérent et par année civile.

CONDITIONS

- Pour tous les adhérents ayant un engagement (arrêté ou contrat) couvrant l'intégralité de la durée de l'épargne.
- Une épargne par adhérent et par année civile. Deux montants d'épargne possibles par durée.
- Deux supports au choix : chèques-vacances papier ou chèque-vacances connect.

Période : juin à septembre

Période de livraison : avril pour une épargne sur 5 mois, juin pour une épargne sur 7 mois.

Vous avez le droit à 50€ au minimum par an : la prime de rentrée scolaire ou le chèque loisirs.

AIDE CULTURELLE ET SPORTIVE

MONTANT ALLOUÉ 30 €

Cette aide vous permet d'économiser 30 € sur votre inscription ou votre abonnement, dans un club ou une association.

CONDITIONS

- 30€ par an, par adhérent.
- Facture acquittée au nom de l'adhérent (obligatoire) pour une activité culturelle ou sportive dans le cadre d'un club ou d'une association (musique, théâtre, danse, yoga, salle de sport, handball, peinture...).
- Montant pouvant s'ajouter aux 50€ du chèque loisirs.



BONIFICATION
JUSQU'À
60€ OU 80€

NOS LOCATIONS

Profitez d'une participation de 100 € à 150 € la semaine en plus des tarifs préférentiels de nos partenaires, bouquet Homair Tohapi ou de nos copropriétés à Soustons et aux Issambres.

Retrouvez l'ensemble de nos locations et les modalités sur www.cos38.com.

Edition de la brochure : février

	Quotient COS 38 inférieur ou égal à 1000	Quotient COS 38 supérieur à 1000
Séjour d'au moins 5 nuits	150€	100€
Séjour entre 2 et 4 nuits	75€	50€

LES PARTENAIRES DE VACANCES



MONTANTS ALLOUÉS

- Tarif préférentiel grâce au code partenaire.
- Participation COS 38 de 100 € à 150 € la semaine

Partenaires : Odalys vacances, Gîtes de France, Groupe Pierre & Vacances Center Parcs, Vacances passion, VTF, Tohapi, Promovacances Fram Plein Vent, Homair vacances, Yelloh Village, VVF Villages, Touristra vacances, Huttopia, Croisiland, Azureva, Les villages clubs du soleil, Vacancéol, Vacances André Trigano, Goélia, Néméa, Villages de gîte, Zenitude Hôtel, Hôtel pour tous, Black sheep, Green go, Eden Villages*.

(*liste non exhaustive: se référer au site www.cos38.com)



CONDITIONS

- Par adhérent.
- Valable pour les partenaires de vacances du COS 38, le bouquet Homair Tohapi et pour les copropriétés à Soustons et aux Issambres.

LES COPROPRIÉTÉS À SOUSTONS ET AUX ISSAMBRES



MONTANTS ALLOUÉS

- Tarif préférentiel copropriété.
- Participation COS de 100 € à 150 € la semaine.
- Période d'inscription : février à mars (sous réserve de disponibilité passé cette date).

Profitez de nos copropriétés à Soustons, en chalet 4 personnes, ou aux Issambres, en chambre 2 ou 4 personnes, dans un Village Club.

BOUQUET HOMAIR TOHAPI

Location à partir de 150 € la semaine sur un libre choix parmi une large sélection de destinations.

MONTANTS ALLOUÉS

- Offre exclusive à partir de 150€ la semaine sur la basse saison et jusqu'à -15% en haute saison.
- Cumulable avec la participation COS 38 déduite de votre solde (de 100€ à 150€ la semaine).
- Retrouvez l'ensemble des conditions de l'offre exclusive et des modalités applicables d'une année à l'autre sur : www.cos38.com.

À PARTIR DE
150€
LA SEMAINE



VACANCES ET HANDICAP

LOCATIONS

Bénéficiez de la participation COS 38 sur tous les établissements labellisés « Tourisme et handicap » et sur les partenaires de vacances et les copropriétés du COS 38.

MONTANTS ALLOUÉS

- Participation COS 38 de 100 € à 150 € la semaine.
- Remise partenaire accordée avec tous nos partenaires de vacances.
- Offre non cumulable avec la participation de l'offre « Nos locations ».

SÉJOURS EN GROUPE

Bénéficiez de la participation COS 38 sur les séjours ayant l'agrément « Vacances Adaptées Organisées » et sur les séjours accessibles proposés par le COS 38.

MONTANTS ALLOUÉS

- 500 € pour un séjour groupe supérieur ou égal à 6J/5N.
- 250 € pour un séjour groupe compris entre 3J/2N et 5J/4N (hors courts séjours).



CONDITIONS

- Valable une fois dans l'année civile.
- Pour l'adhérent, son conjoint ou leur(s) enfant(s) à charge fiscale.
- Valable sur les partenaires de vacances proposés par le COS 38 et les copropriétés.
- Pour les séjours hors partenaires de vacances du COS 38 et copropriétés, justificatif du label « tourisme et handicap ».

CONDITIONS D'OCTROI

- Valable une fois dans l'année civile.
- Pour l'adhérent, son conjoint ou leur(s) enfant(s) à charge fiscale.
- Pour les séjours qui ne sont pas proposés par le COS 38, justificatif de l'agrément Vacances Adaptées Organisées (VAO) et d'une immatriculation Atout France.

NOS COURTS SÉJOURS

Différentes destinations sont proposées à l'adhérent, son conjoint et leurs enfants. Partez avec le COS 38 et profitez des tarifs groupes.

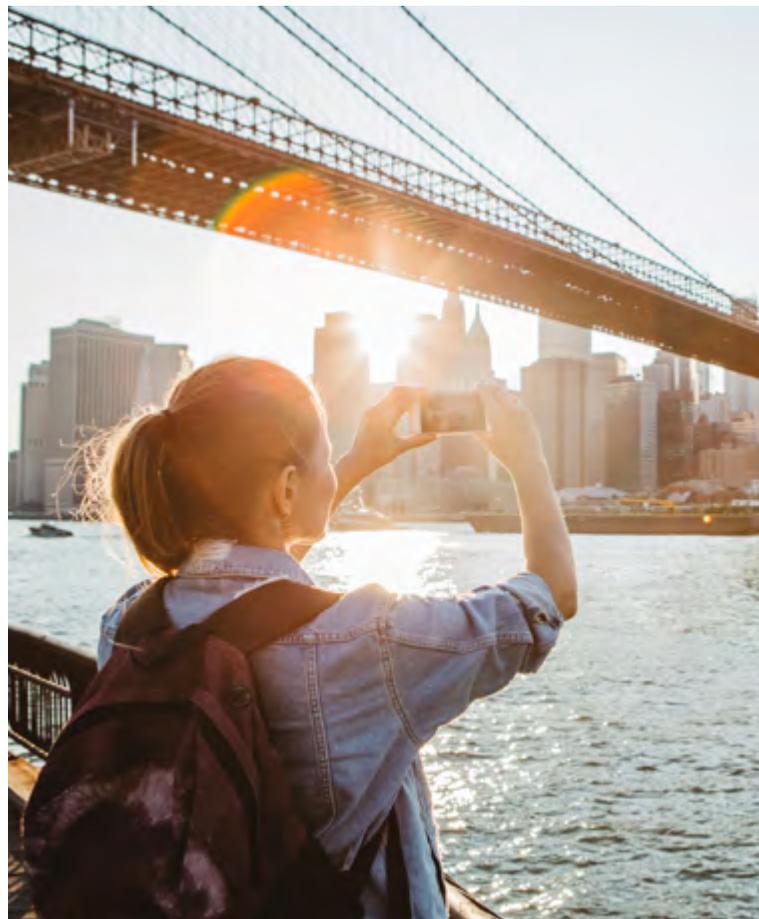
MONTANTS ALLOUÉS

- La participation COS 38 est forfaitaire et vient en déduction du prix public.
- Vous obtenez ainsi le tarif COS 38 dans la brochure des courts séjours.
- Participation supplémentaire de 50 € du COS 38 pour les correspondants COS 38 !

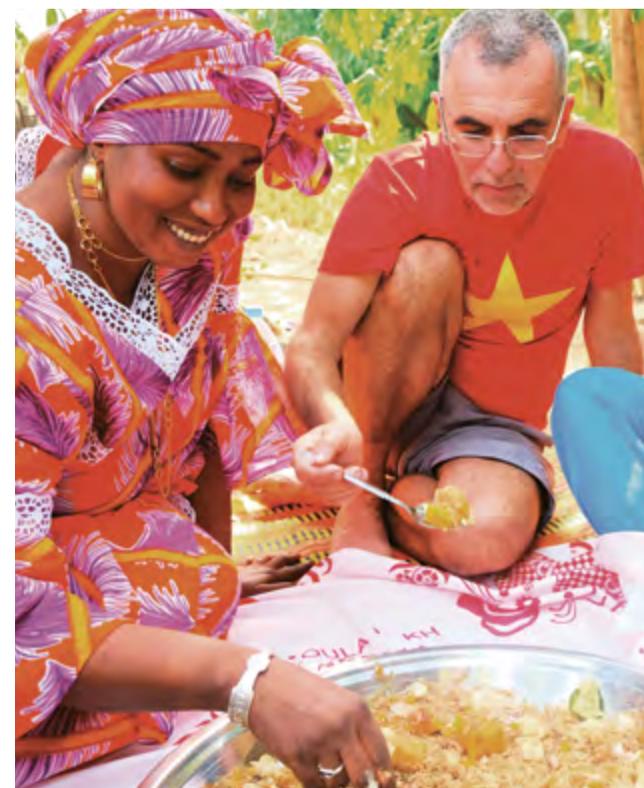
Participation COS 38	Court séjour culturel	Court séjour familial
Adhérent	300€	200€
Conjoint	250€	100€
Enfant de 15 à 22 ans	250€	250€
Enfants de 12 à 14 ans	250€	240€
Enfants de moins de 12 ans	200€	230€

Participation de 90 % du tarif public pour l'enfant (jusqu'à 22 ans), le conjoint ou l'adhérent en situation de handicap, dans la limite de 400 € par adhérent. Valable une fois dans l'année civile. Participation supplémentaire de 50 € pour les correspondants COS 38.

Édition des brochures :
 Printemps/été : New York, parc d'attraction
 Automne : Grandes villes européennes



GRESSE-EN-VERCORS - © MOCEAN.FR



NOS MICRO-AVENTURES

Ce nouveau concept d'aventure de proximité, mêlant expériences de pleine nature et exploration de soi, s'adresse aux familles ou aux adultes uniquement.

D'une durée de séjours allant du week-end jusqu'à la semaine.

MONTANTS ALLOUÉS

- Participation COS 38 de 40% du tarif public du séjour pour l'adhérent, son conjoint et leurs enfants (jusqu'à 22 ans).
- Participation COS 38 de 60% pour le participant en situation de handicap.
- Participation supplémentaire de 50 € du COS 38 pour les correspondants COS 38 !

Édition de la brochure : hiver

NOS CIRCUITS

La promotion du tourisme solidaire est un objectif assumé du COS 38. Ces circuits solidaires s'inscrivent complètement dans ses valeurs d'éthique et de solidarité.

Ces circuits à l'étranger hors du commun sont organisés en partenariat avec Tétraktys, ONG grenobloise de développement local. Celle-ci a besoin de tester des itinéraires et d'aider les acteurs locaux du tourisme à se professionnaliser. Vous, voyageurs, pouvez les aider à finaliser cette offre de développement écotouristique.

MONTANTS ALLOUÉS

- Participation COS 38 de l'ordre de 30 % du tarif préférentiel du circuit pour l'adhérent et son conjoint.
- Participation supplémentaire de 50 € du COS 38 pour les correspondants COS 38 !

Édition de la brochure : hiver

< RÉSERVE NATURELLE COMMUNAUTAIRE DU BOUNDOU (SÉNÉGAL)

LA CARTE COS 38

RÉDUCTIONS ACCORDÉES SUR PRÉSENTATION DE VOTRE CARTE COS 38 :

- STATIONS DE SKI PARTENAIRES
- SALLES DE SPECTACLES ET FESTIVALS PARTENAIRES



Profitez d'une participation COS 38 de 50€ sur vos concerts et spectacles, en plus des tarifs réduits accordés sur présentation de votre carte COS 38 :

- **30€ de participation COS 38** (5€ par billet dans la limite de 6 par an).
- **La Fabrique opéra : 20€ de participation COS 38** (10 € par billet dans la limite de 2 par an).

STATIONS DE SKI PARTENAIRES EN ISÈRE

- Les 7 Laux,
- Chamrousse,
- Autrans Méaudre,
- Lans en Vercors,
- Gresse en Vercors,
- Cœur de Chartreuse,
- Alpe d'Huez,
- les 2 Alpes,
- Alpe du Grand Serre,
- Oz Vaujany.

MONTANTS ALLOUÉS

- Tarif réduit pour l'adhérent, son conjoint et leurs enfants.
- Ski Set : remise jusqu'à -60%.

Retrouvez toutes les modalités sur : www.cos38.com



Rendez-vous sur votre **ESPACE PERSO** pour les participations spectacles

LES FESTIVALS PARTENAIRES

La Fabrique Opéra «Roméo Juliette», Vercors Music Festival, Festival Berlioz, Jazz à Vienne, La Fête du travailleur Alpin, Les Belles Journées, MagicBus, Musilac, Spring'Alp Festival.*
(*liste non exhaustive: se référer au site www.cos38.com)

MONTANTS ALLOUÉS FESTIVALS ET SALLES DE SPECTACLES

- Tarifs réduits.
- Participation COS 38 de 5 € par place dans la limite de 6 par an.



LES SALLES DE SPECTACLES PARTENAIRES

La Belle électrique, Le Grand Angle de Voiron, La Comédie de Grenoble, Le Jeu de Paume à Vizille, La Faïencerie à La Tronche, Le Laussy à Gières, L'Agora à St Ismier, Le Diapason à St Marcellin, La Bobinette, La MC2, Le Pot au Noir à Saint-Paul-lès-Monestier, Le Café-théâtre La Basse-Cour de Grenoble, La Halle Tony Garnier et le Summum, Le Coléo à Pontcharra, L'Oriel à Varcès, L'Hexagone à Meylan, L'Odysée, L'Autre rive à Eybens*.
(*liste non exhaustive: se référer au site www.cos38.com)

NOS AUTRES PARTENAIRES

- La piscine l'Olympide à Saint-Marcellin : tarifs réduits sur présentation de la carte COS 38.
- Les Glénants : tarifs réduits dans la 1^{ère} école de voile d'Europe (de -5 % à -10 %).
- Bluegreen Golf, acteur numéro 1 du golf en France.

LA BILLETTERIE EN LIGNE

À PARTIR DE
40€
D'AVANTAGE
POUR VOUS !



Activez votre compte sur le site de SAVATOU et accédez gratuitement à la billetterie en ligne à tarifs réduits. Grâce au COS 38, vos loisirs et vos sorties vous coûtent moins chers !



Profitez d'une participation COS 38 de 40 € sur vos sorties ciné, cirques et dans les parcs de loisirs de proximité en plus des tarifs réduits Savatou depuis la billetterie en ligne.

ACTIVEZ VOTRE COMPTE SUR LE SITE DE SAVATOU
www.savatou.fr
ET ACCÉDEZ GRATUITEMENT À LA BILLETTERIE EN LIGNE
À TARIFS RÉDUITS.

NOTRE TUTO : <https://www.cos38.com/contenu/358/4970/labilletterieenligne.html>

POUR SE CONNECTER À LA BILLETTERIE

FLASHEZ CE QR CODE



OU RENDEZ-VOUS
SUR

www.savatou.fr/connexion-billetterie-cos38



JUSQU'À
20€

CINÉMA & CIRQUE « À PRIX DOUX »

20 € de participation COS 38, en plus du tarif réduit Savatou (5 € par billet dans la limite de 4 par an).

PARC DE LOISIRS DE PROXIMITÉ

- 20 € de participation COS 38, en plus du tarif réduit Savatou (5 € par billet dans la limite de 4 par an).
- Parcs de loisirs partenaires : Walibi, Safari de Peaugres, Espaces Loisirs de Villard de Lans, Domaine des Fauves, Grotte de Choranche, Ferme aux Crocodiles, Parc des Oiseaux, Vulcania, Elfy Parc.

JUSQU'À
20€
POUR LES PARCS
DE LOISIRS



La carte SAVATOU permet à chaque adhérent et à sa famille **L'ACCÈS aux loisirs, au sport, à la culture et au tourisme à tarif réduit.**

CONDITIONS

- La carte SAVATOU est valable du 1^{er} novembre N au 31 octobre N+1.
- Participation COS 38 sur le coût de cette carte (de 35% à 100%).

SOLIDARITÉ

J'AI BESOIN DE SOUTIEN,
DANS UN MOMENT DIFFICILE.

ALLOCATION DÉCÈS



MONTANTS ALLOUÉS

- 1100 € : Pour le décès de l'adhérent isolé (sans conjoint, ayants droits) : versé à la personne qui paye les frais d'obsèques.
- 800 € : pour le décès de l'adhérent en activité.
- 800 € : pour le décès de l'adhérent retraité pendant une période de 12 mois.
- 800 € : pour le décès du conjoint de l'adhérent.
- 800 € : pour le décès de l'enfant de l'adhérent.

WEEK-END SOLIDARITÉ



Le COS 38 organise chaque année un « week-end solidarité » pour les adhérents et leurs familles.

Un véritable rapport d'écoute et de proximité est engagé dans la réalisation d'actions sociales de loisirs. Ce week-end se situe dans cette démarche.

Cela permet aux adultes mais surtout aux enfants, malgré les difficultés économiques sous-jacentes, de prendre du repos, de se changer les idées, de se ressourcer et pour certains de découvrir la Méditerranée parfois pour la toute première fois.

SECOURS EXCEPTIONNEL



Une aide financière, d'un montant variable, allouée aux adhérents qui traversent une période difficile suite à des événements de la vie, exceptionnels et imprévisibles.

Un dossier doit être complété par les agents, de préférence avec l'aide d'une assistante sociale, et adressé au COS 38 soit directement soit par le biais de la collectivité. Seront privilégiés les règlements sur la base de factures présentées qui seront totalement ou partiellement payées aux créanciers.

On peut distinguer 2 types de secours : secours médicaux spécialisés non pris en charge par les mutuelles et les secours liés aux événements de la vie.

GRATIFICATIONS

MÉDAILLE D'HONNEUR

MONTANTS ALLOUÉS

- 340 € : médaille Or (35 ans d'ancienneté dans la FPT).
- 255 € : médaille Vermeil (30 ans d'ancienneté dans la FPT).
- 205 € : médaille Argent (20 ans d'ancienneté dans la FPT).

Autres montants décernés uniquement aux sapeurs-pompiers professionnels :

- 400 € : médaille Grand Or (40 ans d'ancienneté dans la FPT).
- 100 € : médaille Bronze (10 ans d'ancienneté dans la FPT).

* FPT = Fonction Publique Territoriale



CONDITIONS

- Par adhérent titulaire de la médaille d'honneur régionale, départementale ou communale.
- Afin de prendre en compte les cas de détachement entre les différentes fonctions publiques, les diplômes de la fonction publique d'Etat pourront être pris en compte mais uniquement sur les trois niveaux : or, vermeil et argent.

ALLOCATION DE FIN DE CARRIÈRE

MONTANT ALLOUÉ :
190€



190€

CONDITIONS

- Par adhérent qui part à la retraite et qui n'a jamais reçu la médaille du travail ou la médaille d'honneur régionale ou départementale
- Cumulable avec la prime de départ à la retraite.

PRIME DE DÉPART À LA RETRAITE

MONTANTS ALLOUÉS :

Cat. A : 300 € | Cat. B : 320 € | Cat. C : 420 €



JUSQU'À
420€

CONDITIONS

- Par adhérent à l'occasion de son départ en retraite.
- Il convient d'avoir 5 ans d'ancienneté d'adhésion au COS 38 pour pouvoir y prétendre.

SPÉCIAL RETRAITÉS

Grâce au COS 38, la retraite vous sourit.

COUPS DE POUCE
Bénéficiez du
« secours exceptionnel »
INCLUS

Tous les agents retraités peuvent adhérer à condition d'avoir été adhérent au COS 38 durant au moins 5 ans en position d'activité et d'être partis à la retraite à partir d'avril 2012.

VOS PRESTATIONS DESTINATION VACANCES !

Une prestation par an et par adhérent au choix parmi :

- Nos locations : 75 € de participation
- Nos courts séjours culturels : 150€ de participation pour l'adhérent et 125€ pour le conjoint
- Nos micro-aventures : 20% du tarif public
- Nos circuits : participation identique aux actifs
- 75€ de chèques vacances

LA COTISATION COMMENT ÇA MARCHE ?

- L'adhésion est annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N
- La cotisation est de 0.15% du dernier revenu imposable de l'adhérent (ligne «Salaires, pensions, rentes nets»)
- Pour les adhérents ne souhaitant pas fournir leur avis d'imposition, un forfait de 50 € leur sera appliqué

ENVIE DE SORTIES

Profitez d'une journée culturelle organisée par le COS 38 pour l'adhérent et un accompagnant !

La carte COS 38 permet de bénéficier de réductions avec nos partenaires ainsi qu'un accès gratuit à la billetterie en ligne SAVATOU (voir page 20 et 21).

N'oubliez pas de prendre votre carte loisirs Savatou. Une participation de 10€ sur le coût de cette carte Loisirs vous sera demandée. Elle vous donnera droit à de nombreux avantages.

COMMENT ADHÉRER ?

La démarche est volontaire de votre part, l'employeur n'intervient plus dans votre adhésion. Il vous appartient de la renouveler chaque année en envoyant au COS 38 votre formulaire d'adhésion. (www.cos38.com / onglet retraités).

VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER ?

Tous les agents des collectivités membres du COS 38 peuvent adhérer à condition d'avoir un engagement minimum de 4 mois (arrêté, ou contrat) à la date d'adhésion au COS 38. Parlez-en au correspondant COS 38 de votre collectivité qui vous transmettra le formulaire d'adhésion. Vous recevrez d'ici peu votre carte COS 38 et vous pouvez prétendre aux prestations.

VOTRE CORRESPONDANT EST LÀ POUR VOUS.

Le correspondant COS 38 assure au quotidien, au sein de votre collectivité, une présence indispensable et chaleureuse.

Il met à votre disposition les documents de présentation des prestations proposées par le COS 38 et vous transmet les emailing des toutes dernières informations (newsletter, flash info...).

Il répond à vos questions, vous conseille sur l'obtention des diverses prestations proposées et peut également vous accompagner dans vos démarches.

C'est lui qui vous apporte vos avantages en vous remettant, en main propre, les chèques relatifs à vos prestations, comme Cadhoc, Lire, ANCV...

Votre correspondant, comme vous, participe à créer des lieux qui créent du lien.



VOTRE COTISATION

La cotisation est mensuelle et comporte deux parts, une supportée par l'agent adhérent et l'autre par la collectivité membre :

- Part agent = 0.10% du traitement de base
- Part collectivité = 0.90% du traitement de base

VOS PRESTATIONS

Retrouvez toutes les règles relatives aux prestations sur [www.cos38.com / COS 38 / informations pratiques / vos prestations](http://www.cos38.com/COS38/informationspratiques/vosprestations)

VOTRE QUOTIENT COS 38

Certaines prestations sont soumises à condition de ressources et relatives au quotient du COS 38. Nous attribuons des parts supplémentaires pour les adhérents divorcés, veufs ou célibataires et pour les enfants. Aussi, votre quotient COS 38 sera plus petit que celui de la CAF.

Retrouvez un simulateur de calcul de votre quotient COS 38 sur [www.cos38.com / COS 38 / informations pratiques / Votre quotient familial](http://www.cos38.com/COS38/informationspratiques/Votrequotientfamilial).

VOUS SOUHAITEZ VOUS LANCER ?

Rendez-vous sur la page d'accueil du site et dans la rubrique « connexion à votre espace perso », cliquez sur « créer mon compte » puis saisissez votre numéro adhérent que vous trouverez sur votre carte COS 38.

VOTRE ESPACE PERSO SUR NOTRE SITE !

- Demandez toutes vos prestations en un clic grâce à votre espace perso.
- Un service en ligne accessible 7j/7, 24h/24 : c'est simple, sécurisé et rapide !
- Demandez en ligne vos prestations.
- Téléchargez vos justificatifs.
- Suivez l'état d'avancement de vos demandes.
- Pré-inscrivez-vous aux courts séjours, aux circuits et aux micro-aventures.
- Plus de 80% des demandes sont effectuées en ligne. Vous aussi gagnez du temps en utilisant votre espace perso !



NOTRE TUTO

FLASHEZ CE QR CODE



OU CLIQUEZ SUR CE LIEN

youtube.com/watch?v=bwlnHEs1gNQ

SUIVEZ NOS ACTUS ET BONS PLANS

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER

En vous y inscrivant, vous recevrez chaque mois un résumé des temps forts et des infos à ne pas manquer



FLASHEZ CE QR CODE
OU CLIQUEZ SUR CE LIEN
cos38.com/inscription-newsletter.htm



instagram.com/cosisere/



linkedin.com/company/cos-38



facebook.com/cos38isere

REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX

« Likez » nos pages pour ne rater aucune campagne de prestations et pour interagir avec d'autres adhérents.



**POUR TOUTE DEMANDE,
LE COS 38 SE TIENT
À VOTRE DISPOSITION**

**COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ISÈRE
COS 38**

416 rue des Universités - CS 70 098
38402 SAINT MARTIN D'HERES CEDEX
Tél. 04 76 09 22 57
Email : secretariat@cos38.com
www.cos38.com